

## **Règlement du concours de nouvelles « Écrire une petite sensation du quotidien »**

### **ARTICLE 1**

La société Scribay, SAS au capital de 5000€ dont le siège social est situé au 52 rue Henri Barbusse, 92000 Nanterre, immatriculée sous le n°820 829 356 RCS Nanterre (ci-après « l'Organisateur »), organise en partenariat avec Les Mots, SAS au capital de 67 990 € dont le siège social est situé au 4 rue Dante 75005 Paris, immatriculée sous le n°820 723 591 R.C.S. Paris, un concours gratuit intitulé « écrire une petite sensation du quotidien » du 23 octobre 2017 au 12 novembre 2017 (participation jusqu'au dernier jour minuit heure de Paris). Ce concours est sans obligation d'achat.

La participation au concours est possible via un formulaire de « défi » accessible directement sur le site internet [www.scribay.com](http://www.scribay.com) (ci-après « le Site »).

### **ARTICLE 2**

Le concours est ouvert à toutes personnes majeures domiciliées en France, Belgique, Canada et Suisse à l'exception des membres du jury et des collaborateurs exceptionnels ou permanents de l'Organisateur et des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

### **ARTICLE 3**

Pour participer, les participants doivent :

- déposer avant le 12 novembre à minuit heure de Paris sur le Site leur manuscrit conforme aux spécifications de l'article 4 ci-dessous,
- s'inscrire au préalable sur le Site pour pouvoir participer au « défi ».

Les participations par courrier ou par tout moyen autre que celui décrit au premier paragraphe du présent article ne seront pas acceptées et rendront la participation non valide.

Le concours est limité à un manuscrit par participant. Au-delà, les autres manuscrits soumis par un même participant ne seront pas pris en compte par l'Organisateur.

### **ARTICLE 4**

Le manuscrit doit être rédigé en langue française et répondre à la consigne :

« Écrire une petite perception du quotidien, une sensation minuscule, une micro-perception, ces petits riens quasiment imperceptibles qui se dérobent dès qu'on essaie de les écrire : un rayon de soleil sur une tasse de thé, le craquement des branches sous le vent, le bruit des pas dans la neige, l'odeur du café au petit matin ».

Un manuscrit complet devra être remis lors de la participation, toute participation contenant un manuscrit manifestement incomplet ne sera pas prise en compte.

Le manuscrit remis ne devra pas excéder 1 500 signes (espaces compris), et peut compter plusieurs chapitres sur le Site.

L'Organisateur se réserve le droit d'écarter du concours tout manuscrit non conforme aux critères ci-dessus ou dont il estimerait que la publication pourrait l'exposer à des poursuites ou actions judiciaires pour quelque motif que ce soit.

L'Organisateur se réserve également le droit d'écarter du concours tout manuscrit non conforme aux Conditions Générales d'Utilisation ou à la politique de modération du Site.

#### **ARTICLE 5**

Chaque participant déclare expressément disposer des droits d'édition du manuscrit soumis et précise que ledit manuscrit ne fait l'objet ni d'un contrat d'édition encore valide, ni d'un « droit de préférence ».

De façon générale, chaque participant garantit l'Organisateur contre tout trouble, revendication ou éviction quelconques de tout tiers relatif au manuscrit ou à tout élément associé au manuscrit (résumé, pseudonyme...).

Il déclare notamment que son manuscrit est original et ne contient aucun emprunt ou citation susceptible d'engager la responsabilité de l'Organisateur vis-à-vis des tiers. Chaque participant garantit également que son manuscrit ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation, au respect de la vie privée, à la contrefaçon ou à la responsabilité civile ou pénale.

Enfin, chaque participant s'engage pendant toute la durée du concours et jusqu'à proclamation des résultats à ne pas participer à une compétition similaire avec le même manuscrit, ni à soumettre le manuscrit remis à un agent littéraire ou à un éditeur quel qu'il soit, ni à le déposer sur une plateforme d'autoédition.

#### **ARTICLE 6**

Le jury sera composé de :

- Eléonore Clovis. Productrice de documentaires, reportages et créations sonores pour la radio (Radio France, Arte Radio, RFI...), on la retrouve sur la scène et la chanson. Elle a publié *Echantillons*, recueil de textes courts, puis *Concordance des sons*, livre-cd réunissant textes, dessins et partitions. Elle travaille actuellement à son prochain livre et à un spectacle de chansons.
- Maud Ventura, chef de projet chez Les Mots.
- Arnaud Lavalade, président de Scribay SAS.

#### **ARTICLE 7**

Le concours se déroule du 23 octobre 2017 au 12 novembre 2017 minuit heure de Paris.

L'annonce des résultats aura lieu le 15 novembre 2017.

#### **ARTICLE 8**

Le gagnant du concours recevra les prix suivants :

- Une place dans l'atelier d'écriture "sentir et écrire" d'Eléonore Clovis, le dimanche 3 décembre, au local des Mots, à Paris.
- Un an d'abonnement gratuit à Scribay Premium.

Ces prix sont incessibles et ne peuvent donner lieu à aucun échange ou toute autre forme de contrepartie.

Les noms des lauréats seront publiés sur le Site. Aucun message ne sera délivré aux perdants.

#### **ARTICLE 9**

L'Organisateur se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure ou de participation insuffisante, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le concours.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au Site quelles qu'en soient les causes, ou de problèmes d'acheminement de courrier électronique.

Les participants s'engagent à décharger l'Organisateur ainsi que ses sociétés partenaires, ses dirigeants et ses collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent concours.

#### **ARTICLE 10**

L'Organisateur se réserve le droit de considérer comme non valide toute inscription présentant des informations manifestement fantaisistes, partiellement ou totalement erronées.

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux participants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de leur inscription.

#### **ARTICLE 11**

Le lauréat du concours autorise d'ores et déjà l'Organisateur et ses partenaires à citer leur nom, prénom ou pseudonyme et commune de résidence à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent concours.

#### **ARTICLE 12**

Les données personnelles concernant les participants sont collectées et utilisées par l'Organisateur pour les besoins de la participation au concours.

Loi du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés ». Tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel qui les concernent et ce en écrivant à : [contact@scribay.com](mailto:contact@scribay.com)

#### **ARTICLE 13**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement sans restriction ni réserve.

#### **ARTICLE 14**

Le règlement complet pourra être obtenu gratuitement sur le Site ou en écrivant à : [contact@scribay.com](mailto:contact@scribay.com)

**ARTICLE 15**

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative au présent concours ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date de désignation des lauréats sur le Site.